

COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

Séance du 15 janvier 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Excusé : 1

Excusé Représenté :

Absents : 1

Votants : 9

Le Conseil Municipal de cette commune convoqué le six octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ABBADIE, le Maire.

Présents : Jean-Marc ABBADIE, Yves ASELMEYER, Patrick BATTISTON, Jean-Luc DUMAS, Nathalie ESTEREZ, Marie-Sylvie LATAPIE, Yves MAYSTRE, Alain MOYNET, Didier VERGÉ

Absent excusé : Eric BOYER

Absent : Dorian GALCÉRA

Secrétaire de séance : Alain MOYNET

Monsieur le Maire soumet au vote le dernier procès-verbal, lequel est approuvé à l'unanimité.

Alain MOYNET est désigné secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 18 h 40.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Approbation de l'ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

1 Délibération modificative du BP principal

2 Délibération modificative n° 3 – BP eau et assainissement – 30301

3 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024

4 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024

5 Permanence du bureau de vote des élections municipales le 15 mars 2026

6 Parc national des Pyrénées – Manifestation d'intérêt pour l'adhésion à la charte

7 Subvention exceptionnelle – Foyer rural

8 Appartement communal

9 Dossier MM. GRIVEL

10 Courrier M. POMARES

11 Groupement pastoral

12 Projet de lotissement à VIDALOS

Questions diverses

1 – Délibération modificative n° 1 – BP principal

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.	10 378.01	
6068	Autres matières et fournitures	-10 378.01	
		TOTAL :	0.00
			0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2 – Délibération modificative n° 3 – BP eau et assainissement

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6588	Autres ch. Diverses de gestion	510.28	
011 - 6156	Maintenance	-510.28	
		TOTAL :	0.00
			0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024

Monsieur le Maire rappelle l'obligation réglementaire d'établir chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport, présenté au conseil municipal, a pour objectif d'informer les élus et les usagers sur le fonctionnement et les performances du service.

Après présentation du rapport, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024. Il est décidé de transmettre la délibération aux services préfectoraux et de mettre en ligne le rapport ainsi que les indicateurs de performance sur le site national de l'observatoire des services publics de l'eau (SISPEA – services.eaufrance.fr).

4 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024

Monsieur le Maire rappelle l'obligation réglementaire d'établir chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport a pour objectif d'informer les élus et les usagers sur le fonctionnement et les performances du service.

Après présentation du rapport, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024.

Il est décidé de transmettre la délibération aux services préfectoraux et de mettre en ligne le rapport ainsi que les indicateurs de performance sur le site national de l'observatoire des services publics de l'eau (SISPEA – services.eaufrance.fr).

5 – Organisation élections municipales

ELECTIONS MUNICIPALES	
ORGANISATION - BUREAU DE VOTE	
Dimanche 15 mars 2026	
HEURES DE PERMANENCE	PARTICIPANTS
<u>08 heures / 10 heures</u>	Jean-Marc ABBADIE Jean-Luc DUMAS
<u>10 heures / 12 heures</u>	Patrick BATTISTON Dorian GALCERA
<u>12 heures / 14 heures</u>	Marie-Sylvie LATAPIE Yves MAYSTRE
<u>14 heures / 16 heures</u>	Anne-Marie MOYNET Alain MOYNET
<u>16 heures / 18 heures</u>	Yves ASELMAYER

Absents : Didier VERGÉ et Nathalie ESTEREZ

Pour l'organisation des élections municipales du dimanche 15 mars 2026, des administrés seront sollicités afin d'assurer la tenue du bureau de vote et le dépouillement.

6 – Parc national des Pyrénées – Manifestation d’intérêt pour l’adhésion à la charte

Monsieur le Maire donne la parole à Didier VERGÉ et fait lecture au conseil municipal du courrier de la Direction du Parc national des Pyrénées relatif à la manifestation d’intérêt de la commune pour l’adhésion à la charte.

Un débat s’engage au sein du conseil municipal. Il ressort de ces échanges que les conseillers municipaux ne disposent pas d’éléments d’information suffisants concernant la procédure de décision de la charte.

En conséquence, le conseil municipal émet un avis de report et décide de différer sa position sur la manifestation d’intérêt, afin de permettre au prochain conseil municipal de disposer du temps nécessaire pour s’approprier le dossier et se prononcer en toute connaissance de cause.

7 – Subvention exceptionnelle – Foyer rural

Le maire donne lecture de la demande du Foyer rural concernant l’attribution d’une subvention exceptionnelle de 413,95 € pour l’organisation de la fête du village.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l’unanimité l’attribution de cette subvention et autorise Monsieur le Maire à en effectuer le versement.

8 – Appartement communal

Monsieur le Maire donne la parole à Patrick BATTISTON, qui fait le point sur le dossier et informe le conseil du départ de Nathalie CORDEIRO du logement communal situé au 43 B avenue du Lavedan.

Le conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la caution, d’un montant de 595 €, avant le vote du budget 2026.

Le conseil municipal donne son accord à l’unanimité.

Il est également précisé que le logement a été reloué et qu’un courrier sera adressé aux autres candidats pour les informer que leur demande n’a pas été retenue.

9 – Dossier MM. GRIVEL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Défenseur des droits concernant les frères GRIVEL ;

Il est décidé de leur proposer une date de rencontre.

Accord unanime du conseil.

10 – Courier M. POMARES

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu de la famille POMARES ;
Une date de rencontre leur sera proposée ; il est précisé qu'il n'y a pas d'urgence avant les élections.
Accord unanime du conseil

11 – Groupement pastoral

Monsieur le Maire fait le point sur la rencontre avec le président du groupement pastoral, M. Yann IZANS.

Plusieurs sujets ont été abordés, notamment les conventions en cours, en particulier celle liant le groupement au SIVU du massif du Pibeste.

Le conseil municipal se déclare favorable à une réflexion sur une évolution satisfaisante du dossier concernant l'alimentation en eau des estives.

12 – Projet de lotissement à VIDALOS – Dossier permis d'aménager

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier reçu de l'avocat de la commune relatif au projet de lotissement situé à Vidalos.

QUESTIONS DIVERSES

- Point urbanisme : Dossiers : MM. HOUSSAIS/GERARDIN, FURLAN, BATAN
- Monsieur le Maire informe que, cette année, les vœux seront transmis aux administrés via le site internet de la commune et l'application PanneauPocket.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 15.

Liste des délibérations du conseil municipal du 15 janvier 2026

DE_2026_01 – Délibération modificative n° 1 – BP principal

DE_2026_02 – Délibération modificative n° 3 – BP eau et assainissement

DE_2026_03 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024

DE_2026_04 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024

DE_2026_05 – Parc national des Pyrénées – Manifestation d'intérêt pour l'adhésion à la charte

DE_2026_06 – Subvention exceptionnelle – Foyer rural

DE_2026_07 – Restitution de la caution – logement communal

DE_2026_08 – Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Nom	Fonction	Signature
<i>ABBADIE Jean-Marc</i>	Maire	
<i>MOYNET Alain</i>	Adjoint au maire Secrétaire de séance	